

Vous travaillez dans le secteur des entreprises de garage? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} février 2024

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de + 1,04 % sur les salaires barémiques à la tension 100 ainsi que pour les salaires effectifs sans tenir compte de la tension de salaire.

Catégorie professionnelle	Tension	40h*	39h*	38h30*	38h
Catégorie A1	-	14,95	15,28	15,46	15,56
Catégorie A1.1 (avec 10 ans anc. entreprise)	100%	15,56	15,86	16,13	16,27
Catégorie A1.2 (avec 20 ans anc. entreprise)	105%	16,34	16,65	16,94	17,08
Catégorie A2	100%	15,56	15,86	16,13	16,27
Catégorie A2.1 (avec 10 ans anc. entreprise)	105%	16,34	16,65	16,94	17,08
Catégorie A2.2 (avec 20 ans anc. entreprise)	110%	17,12	17,45	17,74	17,90
Catégorie B1	110%	17,12	17,45	17,74	17,90
Catégorie B2	116%	18,05	18,40	18,71	18,87
Catégorie C1	122%	18,98	19,35	19,68	19,85
Catégorie C2	128%	19,92	20,30	20,65	20,83
Catégorie D1	134%	20,85	21,25	21,61	21,80
Catégorie D2	140%	21,78	22,20	22,58	22,78

*Il peut être travaillé plus de 38heures/semaine uniquement avec octroi de jours de compensation.

Votre Liberté
Votre Voix

